



ZELLIDJA S.A.

Société Anonyme au Capital de 57.284.900 DH
Siège Social : 284, Boulevard Zerktouni - Casablanca
R. C. : Casablanca n°28123

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **AVIS DE REUNION**

Les actionnaires de la société ZELLIDJA S.A, Société Anonyme, au capital de 57.284.900 Dirhams ayant son siège social au 284, Boulevard Zerktouni à Casablanca, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 04 Juin 2014 à 15 heures au siège social, à Casablanca en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 et leur rapport spécial ;
3. Approbation des comptes de l'exercice 2013 et affectation du résultat ;
4. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;
5. Conventions réglementées conclues avec la société ;
6. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;
7. Pouvoirs pour les formalités légales.

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, fournir au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi sur les sociétés anonymes a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.



PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve le bilan au 31 décembre 2013 et le compte de produits et charges au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2013 qui s'élève à (- 48.516.815,40) dhs en report à nouveau.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les actes et opérations accomplis par le Conseil d'Administration durant l'exercice 2013 tels qu'ils résultent des rapports et des comptes et donne quitus de leur gestion pour cet exercice aux Administrateurs.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence à 270.000 dirhams nets d'impôts.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la Loi 20-05, approuve les conventions et opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2013.

SIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des cabinets « Deloitte » et « Youssef SEBTI » en tant que Commissaires aux Comptes de la société pour les années 2014, 2015 et 2016. Leurs fonctions expireront après la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2016.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale délègue les pouvoirs au Président pour la fixation de leurs rémunérations.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.